Vienne
Qualité de VILLE

DEMANDE DE SUBVENTION « VILLE DE VIENNE »
ASSOCIATIONS SPORTIVES ADHERENTES A L'OMS

Année : 2019

Document disponible sur le site internet de la Ville de Vienne

☐ 1ère DEMANDE ☐ RENOUVELLEMENT

Identification de l'Association

Nom de l'association :

Sigle usuel :

☐ Association déclarée loi 1901 ☐ Déclarée utilité publique

☐ Club de compétition ☐ Club de loisir

Date de création de l'association :

Adresse du siège social :

Code Postal / Commune :

N° de téléphone de l'association :

Adresse mail de l'association :

Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | |

Rappel : le numéro SIRET est obligatoire pour toute association subventionnée. S'adresser à l'INSEE pour immatriculer votre association.

Nom et adresse du correspondant (pour tout contact administratif entre la Ville et le Club)

Adresse e-mail :

N° de téléphone du correspondant :

Horaires de permanences :

Situation juridique

Association déclarée à la Préfecture du département de :

Le :

Sous le numéro :

Publication au J.O. le :

Agréée ou affiliée à une fédération OUI ☐ NON ☐

Si oui, laquelle :

Date de la dernière modification statutaire :

Membres du bureau

Président :

Nom et Prénom

Date de naissance

Adresse postale

Téléphone

Adresse mail

Coordonnées diffusables ?

Secrétaire :

Nom et Prénom

Date de naissance

Adresse postale

Téléphone

Adresse mail

Coordonnées diffusables ?

Trésorier :

Nom et Prénom

Date de naissance

Adresse postale

Téléphone

Adresse mail

Coordonnées diffusables ?

Délégué OMS :

Nom et Prénom

Date de naissance

Adresse postale

Téléphone

Adresse mail

Coordonnées diffusables ?

Membres du Conseil d'Administration

(ne faisant pas partie du bureau)

Nom Prénom	Date de naissance	Adresse postale	Fonction au sein de l'association

Questionnaire pour le calcul de la subvention

ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPÉTITION ET DE LOISIR

Licenciés (identification par age et sexe)

ÂGE	NOMBRE DE POINTS	NOMBRE DE LICENCIES H / F	DONT NOMBRE DE FEMININES	TOTAL DES POINTS
12 ans et moins	10			
13 – 16 ans	8			
17 – 19 ans	6			
20 – 25 ans	4			
26 ans et plus	2			
TOTAUX				

Nombre de compétiteurs par rapport au nombre de licenciés :

Nombre de licenciés de l'association par zone d'habitation

Nombre de licenciés Viennois :

Nombre de licenciés "Agglo" :

Nombre de licenciés "autre" :

Avez vous un bénévole méritant au sein de votre association *(nombreuses années de bénévolat, porteur d'une action particulière.)*

Si oui : Nom Prénom

Date de naissance Nombre d'années de Bénévolat

Action motivant le mérite

Participation aux événements (O.M.S. et Ville de Vienne)

	OUI	NON
Salon du sport		
Concours de boules		
Trophées des sportifs		
Formation / Soirée à thème		
Manifestation O.M.S.		
Assemblée Générale O.M.S.		
Top Magazine		
Soirée des bénévoles		
Autres (Sponsoring, mécénat, pub ...)		

Développement du handisport ou du sport adapté

Proposez-vous une activité ouverte au public porteur de handicap ? oui ☐ non ☐

Si oui : Handisport ☐ Sport adapté ☐

- avez-vous une section spécifique ? oui ☐ non ☐
- êtes-vous équipé de matériel spécifique ? oui ☐ non ☐
- êtes-vous confronté à des difficultés d'accessibilité ? oui ☐ non ☐

Autres informations utiles sur le sujet :

Afin de recenser le nombre de licenciés porteur de handicap au sein de l 'association mais aussi le nombre de multi-affiliations :

ÂGE	Nombre de licenciés "Handisports"	Nombre de licenciés "Sport Adapté"	Nombre de licenciés Fédération Française Handisport	Nombre de licenciés Fédération Française du sport Adapté
12 ans et moins				
13 – 16 ans				
17 – 19 ans				
20 – 25 ans				
26 ans et plus				

Nombre de compétiteurs par rapport au nombre de licenciés :

La prise en compte de ce public a t-elle généré une réorganisation interne de votre association ?

Identifiez vous un besoin en formation afin de mieux accueillir ce public ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui lequel

Renseignements concernant les ressources humaines

Moyens humains de l'association :

Nombre de bénévoles :	
Nombre de volontaires (par exemple en Service civique) :	

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre total de salariés :	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) (1)	

(1) Les ETPT correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. Exemple : un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois travaillant à 80% correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

Liste du personnel salarié et coût pour l'association

Fonction	Diplôme	Type d'emploi (Emploi d'avenir/EFUS/PSE/….)	Masse salariale à la charge de l'association (aide déduite)
		Total	

Encadrants /Entraîneurs indemnisés: (différent de salariés)

Nombre de personnes par an :	
Nombre d'heures par an : **(encadrement sportif uniquement)**	

Encadrants /Entraîneurs non indemnisés :

Nombre de personnes par an :	
Nombre d'heures par an **(encadrement sportif uniquement)**	

Coûts de structure à la charge de l'association

Utilisation de locaux par l'association :

Vous utilisez les infrastructures mises à disposition par une collectivité territoriale

- oui ☐ non ☐

- Vous participez financièrement :
  - Objet : Montant : €
  - Objet : Montant : €
  - Objet : Montant : €

- Autre :

Vous êtes locataire

- oui ☐ non ☐

- Montant annuel des loyers :
- Cout annuel des fluides : Eau : € Electricité : € Gaz : €
- Taxes liées aux locaux *(montant et objet)* :

- Autre :

Vous êtes propriétaire

- oui ☐ non ☐

- Montant de l'investissement :
- Montant annuel de remboursement des crédits :
- Cout annuel des fluides : Eau : € Electricité : € Gaz : €
- Taxes liées aux locaux *(montant et objet)* :

- Autre :

Participation du club à une phase finale de championnat

L'attribution des points est établie à partir du niveau de la compétition et du nombre d'athlètes (pour les sports individuels) ou d'équipes (pour les sports collectifs) ayant participé à la finale d'un championnat ou à un championnat.

De ce fait, merci de noter uniquement les phases finales des championnats de France , des championnats régionaux ou départementaux et les athlètes concernés.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

DATE	LIEU	INTITULE DE LA COMPETITION	NOM PRENOM DU COMPETITEUR	CATEGORIE (poussin, minime, Benjamin	CLASSEMENT

Championnats départementaux : . 50 Pts
Championnats régionaux : ..... 100 Pts
Championnats nationaux : ..... 300 Pts

CHAMPIONNAT REGIONAL

DATE	LIEU	INTITULE DE LA COMPETITION	NOM PRENOM DU COMPETITEUR	CATEGORIE (poussin, minime, Benjamin ...)	CLASSEMENT

Championnats départementaux : . 50 Pts
Championnats régionaux : ..... 100 Pts
Championnats nationaux : ..... 300 Pts

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

DATE	LIEU	INTITULE DE LA COMPETITION	NOM PRENOM DU COMPETITEUR	CATEGORIE (poussin, minime, Benjamin ...)	CLASSEMENT

Championnats départementaux : . 50 Pts
Championnats régionaux : ..... 100 Pts
Championnats nationaux : ..... 300 Pts

FICHE PROJET

Actions ou évènements programmés en 2019

Présenter un seul projet par page (si projets multiples, joindre des photocopies)

*Seront présentés ci-dessous les projets **exceptionnels** que l'association envisage d'organiser*

Intitulé de l'action :

Objectifs :

Présentation :

Budget prévisionnel propre à l'action

Recettes	*Dépenses*

Répartition du budget prévisionnel 2019 de l'association

TYPE	MONTANT
☐ FONCTIONNEMENT	€
☐ INVESTISSEMENT	€
☐ PROJET SPÉCIFIQUE	€
☐ PARRAINAGE (sponsoring, mécénat, pub…)	€

Afin de mieux organiser la participation des élus à la vie de votre association, merci de nous communiquer les dates suivantes :

Assemblée Générale Date : Lieu :

Temps forts dans la vie de l'association *(ex : anniversaire du club, présentation des équipes, soirée festive…)* Date : Thème :

Fait, le ..... à ..... Signature + Cachet de l'association

<u>JOINDRE A LA DEMANDE DE SUBVENTION</u> :

⊗ LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE Á VENIR
⊗ UN RIB DE L'ASSOCIATION POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Dossier à renvoyer au service des sports pour le <u>10 décembre 2018</u> dernier délai.
⚠ Passé cette date, aucun dossier ne pourra être considéré comme recevable.

Hôtel de Ville
Service des
Sports BP 126
38209 Vienne cedex

RAPPEL

Documents à transmettre impérativement au service des sports, chaque année :

⊗ Compte Rendu de l'Assemblée Générale,
⊗ Budget réalisé de l'année écoulée,
⊗ En cas de modification, communiquer la nouvelle composition du Bureau au service des sports, ainsi qu'à l'OMS.

Les communications par mail avec le service des sports se feront à l'adresse suivante:
sports@mairie-vienne.fr